

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice29
Nombre de membres présents26
Nombre de suffrages exprimés28
VOTES : Contre 0 Pour23
Abstention..... 5
Date de convocation 23 avril 2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BALLINER, 1^{er} Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'année 2025, dressé par Madame Laëtitia COQUELLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Les deux sections présentent chacune un excédent de clôture :

- Section de Fonctionnement : 2 452 629,39 €
- Section d'Investissement : 1 343 797,65 €

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LIANCOURT, le 30 avril 2026
Le Maire,

 Laëtitia COQUELLE